Nous vous informons de l'existence de la formation « post-permis »

La formation complémentaire dite « post-permis » est une journée de 7 heures, en groupe de 6 à 12 personnes, animée par un enseignant de la conduite spécialement formé. Elle est réservée aux établissements labellisés « qualité des formations au sein des écoles de conduite », ce qui est le cas de Drive Innov. Cette formation est proposée sur la base du volontariat.

1 Quand la suivre ?

Entre le sixième mois et le douzième mois après l'obtention de votre premier permis.

2 Ce qu'elle vous apporte

- Réduction de la période probatoire : de 3 ans à 2 ans en formation traditionnelle, de 2 ans à 18 mois après un apprentissage anticipé de la conduite (AAC).
- Un travail sur la perception des risques, les situations de conduite complexes et les choix de mobilité, sans examen ni évaluation sanctionnante.
- Une attestation de suivi remise en fin de journée.

3 Programme

Matinée : améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes. Après-midi : rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Le programme détaillé (annexe de l'arrêté du 2 mai 2019) est disponible dans ce classeur.

> **Bon à savoir.** Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, adressez-vous à l'accueil de Drive Innov Chambéry : 04 79 68 52 04.

Une question ? L'accueil de votre agence vous oriente.

Drive Innov Chambéry — Tél. 04 79 68 52 04
contact@drive-innov.com
https://drive-innov.com